

ANNEXE 20 : L'AFFAIRE SAVELLI

Voici divers articles de journaux évoquant l'affaire SAVELLI :

« LE COLONEL SAVELLI, NOUVEAU PRESIDENT NATIONAL DE L'UNC DECLARE :

« Nous devons accueillir au sein de notre Association tous les jeunes qui reviennent d'ALGERIE... »

Nous annonçons hier l'élection du Colonel SAVELLI, Maire de la CHAPELLE-SUR-ERDRE, au poste de Président Général de l'Union Nationale des Combattants.

Le Conseil d'Administration de l'UNC, groupant 45 Présidents de Groupes Départementaux a choisi samedi à PARIS, un « Compagnon de la Libération » pour présider aux destinées de ce grand mouvement national.

Avant 1940, Monsieur SAVELLI était Président Départemental des Jeunes de l'UNC. Mobilisé en 1939 comme Officier de Réserve, il combattit jusqu'à l'Armistice puis réussit à rejoindre l'ANGLETERRE en octobre 1940.

Engagé dans les Forces Françaises Libres, il servit dans la glorieuse 2^{ème} D.B. du Général LECLERC depuis LE FEZZAN jusqu'en ALLEMAGNE. Commandant un escadron du 1^{er} Spahis, puis Chef d'Etat Major d'un groupement tactique, il ne quitta les unités combattantes qu'à la fin des hostilités pour entrer au Cabinet du Ministre de la Guerre, Monsieur DIETHELM.

En 1945, il devint Vice-président de l'UNC et quelques années plus tard, remplaça Monsieur LEBASTARD à la présidence du Groupe Départemental.

Ayant œuvré pendant de longues années aux côtés du Président National, Alexis THOMAS, pour qui il avait une grande admiration, le Président SAVELLI entend d'abord exécuter les consignes de son valeureux prédécesseur.

Regroupement de tous les anciens combattants patriotes au sein d'une UNC prospère, leur mobilisation au service de la Patrie et seulement de la Patrie... Le nouveau Président Général a comme premier souci de ne pas laisser à l'abandon cette multitude de jeunes qui depuis 7 ans reviennent d'ALGERIE après y avoir fait campagne. Ces « anciens d'ALGERIE » ont parfois des difficultés, des droits à faire valoir, et leur rassemblement au sein de l'UNC est déjà commencé.

En LOIRE-ATLANTIQUE notamment, plusieurs sections ont leurs Groupes actifs d'anciens d'AFN et sur le plan national, leur Président est devenu Vice-président National de l'UNC.

Le Colonel SAVELLI a l'intention de demander aux Présidents de Groupes de veiller avec une attention toute particulière à l'accueil des jeunes démobilisés d'AFN par les sections locales. S'ils ont des problèmes particuliers, les responsables UNC les aideront dans toute la mesure du possible et l'union de tous les jeunes ayant combattu en AFN permettra d'obtenir pour eux les mêmes droits que leurs camarades aînés, anciens combattants.

« RUMEURS ET COMLOTS » (Ouest-France)

« Il faudrait tout de même traiter avec sérieux cette affaire d'activisme qui a déterminé dans l'Ouest de nombreuses perquisitions.

Avec sérieux, d'abord parce que l'O.A.S. a inauguré un combat terroriste dont les odieuses manifestations ne prêtent pas à rire ; ensuite parce qu'il est juste et honnête d'attendre que la lumière soit faite pour connaître soit l'innocence, soit le degré de culpabilité des personnes interrogées. Une mise au point que nous publions aujourd'hui prouve déjà que le « roman chez la portière » a fait des adeptes. Par ailleurs, certains ont mis en cause le « Pays des Chouans » et brodent volontiers là-dessus une tapisserie folklorique qui relève de l'esprit de parti, non de l'objectivité. Qu'on nous permette de le rappeler, ce pays a été aussi, de 1940 à 1944, dans la chaumière, le château et l'usine, l'un des bastions de la Résistance : ceux qui l'habitent savent, à part quelques exceptions, distinguer la défense de leurs libertés et l'attachement à leur sol des aventureuses expériences d'une clandestinité hors de saison.

Les français de l'Ouest ont donné assez de preuves, ces dernières années encore, de leur patriotisme et de leur solide bon sens pour que les informateurs, lorsqu'ils les mettent en cause, s'en tiennent aux faits et seulement aux faits.

Telle a été et telle reste notre ligne de conduite ».

Signé F. DESGREES DU LOU.

« LES DOSSIERS ET DOCUMENTS SAISIS SUR LES MEMBRES ACTIVISTES DE L'OUEST TRANSMIS AU PARQUET DE RENNES »

« L'enquête sur les menées activistes dans l'Ouest va entrer dans sa seconde phase. En effet, le délai accordé aux policiers pour interroger les premières personnes « gardées à vue » touche à sa fin et c'est aujourd'hui mardi que le premier membre du réseau OAS (l'Organisation Armée Secrète) de l'Ouest, sera déféré devant le Juge d'Instruction de RENNES.

On ignore encore le nom du juge instructeur qui sera désigné à cet effet. Mais, les inspecteurs du Service Régional des Renseignements Généraux ont transmis lundi soir au Parquet de RENNES un volumineux dossier et des documents saisis au cours des perquisitions ainsi que les déclarations des personnes « gardées à vue ».

« M. SAVELLI, Maire de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE, PRESIDENT NATIONAL DE L'UNC, ENTENDU A NANTES » :

« NANTES, 5 (de notre rédaction) : L'enquête anti-activiste dans l'Ouest se poursuit et elle semble avoir été durant ces dernières 24 heures, centrée sur NANTES et sa région. Une importante personnalité du département, Monsieur Horace SAVELLI, a été en effet conduit cet après-midi dans les locaux de la police judiciaire, à NANTES, où il a été entendu.

Monsieur SAVELLI est Maire de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE, Président de l'important Groupe UNC de LOIRE-ATLANTIQUE, il a été récemment porté à la présidence nationale de cette association, créée au lendemain de la guerre 1914-1919 et l'une des plus importantes des organisations d'Anciens Combattants.

L'interrogatoire se poursuivait dans la soirée et il semble que les différents services de police qui conduisent l'enquête aient été amenés à procéder à des perquisitions.

Monsieur SAVELLI n'a jamais caché ses opinions en ce qui concerne le problème algérien. Il est Officier de la Légion d'Honneur. Compagnon de la Libération, Lieutenant-colonel de réserve, combattant de la guerre 1939-45.

Il fut un certain temps officier de l'Etat-major du Général LECLERC ».

« Une mise au point du curé-archiprêtre d'ERNEE »

« M. le chanoine TRIDEAU, curé-archiprêtre à ERNEE (MAYENNE), nous a fait parvenir la lettre suivante :

« A propos de l'origine d'une découverte policière de réseau OAS, certains journaux parisiens et certaines émissions de radio ont diffusé des informations tendancieuses à mon égard, allant même jusqu'à évoquer un prétendu secret de... confession ! Aussi vous serais-je reconnaissant de vouloir bien insérer les précisions que voici :

Une paroissienne ayant reçu par poste un paquet contenant des tracts OAS, est venue au presbytère me confier son embarras et se démettre, entre mes mains, de l'ennuyeux colis.

J'ai alors cru devoir, à mon tour, déposer ce paquet à la gendarmerie, après avoir ôté le nom et l'adresse de la destinataire.

Quelques jours plus tard, un inspecteur de police vint me questionner et insista pour que je révèle l'identité de cette personne. Je m'y suis formellement refusé, estimant que j'étais lié sur ce point par une confiance.

Par la suite, du fait de circonstance que j'ignore, la police se présenta au domicile de ma paroissienne au moment même où le facteur apportait à son adresse un pli qui fut confisqué.

C'est alors sans doute que l'enquête trouva son point de départ.

De ces précisions, il ressort que, si j'ai cru normal de me libérer du paquet de tracts à la gendarmerie, j'ai sauvegardé envers quiconque la discrétion que m'imposait la démarche d'une paroissienne ».

NOTA : Définition OAS : L'**Organisation armée secrète (OAS)**, également appelée **Organisation de l'armée secrète**, était une organisation française politico-militaire clandestine partisane créée le 11 février 1961 après une rencontre à MADRID entre Jean-Jacques SUSINI et Pierre LAGAILLARDE. Le sigle OAS apparut sur les murs d'ALGER le 16 mars 1961, accompagné du slogan « L'ALGERIE est française et le restera ». Le nom OAS fait volontairement référence à l'Armée secrète de la Résistance. Selon Yves COURRIERES, dans sa quadrilogie sur la guerre d'ALGERIE, il n'y aura pas eu une mais trois OAS créées à des dates proches : OAS MADRID citée plus haut, mais aussi l'OAS ALGER (œuvre du Colonel GODARD et apparaissant comme étant la seule ayant au départ une réelle consistance car sur le terrain) et enfin l'OAS Métro. Ces trois OAS qui, sur le papier, n'en forment qu'une sont le fruit de rivalités intestines. COURRIERE estime que le Colonel GODARD était, en tout cas au départ, le véritable organisateur et donc chef pratique de l'OAS.

LA REGION (Ouest-France, 07/09/1962)

« LA « III^{ème} REGION – OAS – METROPOLE » MARDI DEVANT LE TRIBUNAL MILITAIRE »

« C'est donc le mardi 11 septembre [1962] que doit débiter – devant le Tribunal Militaire présidé par M. LESSELIN, siégeant dans la salle de la Cour d'Assises de LA SEINE – le procès des trente-sept membres du réseau O.A.S. de l'Ouest, intitulé « 3^{ème} Région – OAS – Métropole ». Les débats sont prévus pour cinq jours. Sauf imprévu, la décision devrait donc être rendue le samedi 15 septembre.

L'existence de cette organisation clandestine – qui avait ses racines dans les milieux militaires d'active et de réserve des départements de l'Ouest – fut portée à la connaissance des autorités d'une manière très imprévue.

Tout commença à ERNEE...

Dans le courant du mois de décembre 1961, Xavier BARREAU (né le 22 janvier 1935 à ERNEE, en MAYENNE), clerc de notaire travaillant à l'Etude de son père, à ERNEE, depuis son retour du service militaire, dix mois auparavant, avait demandé à sa tante, Mlle Léonie BARREAU, âgée de 71 ans, de recevoir pour lui, sous double enveloppe, une correspondance intime.

... Et se développa à COËTQUIDAN

Romanesque, cette parente accepta volontiers. Elle transmit dans ces conditions deux missives à son jeune neveu. Mais le 10 février, elle trouva surprenant de recevoir deux paquets volumineux. Intriguée, elle en ouvrit un et constata qu'il contenait des tracts OAS. Affolée, elle s'en alla aussitôt conter ses malheurs au curé, qui ne sachant que faire des tracts remis par sa paroissienne, porta le tout à la gendarmerie.

L'enquête qui démarrait ainsi, modestement, de la gendarmerie d'ERNEE, aboutit très rapidement à des développements inattendus.

Les colis de tracts ayant été postés à PLELAN-LE-GRAND, on identifia l'expéditeur : Alain BRUNEAU (36 ans, géomètre expert, demeurant au château de PORCARO (MORBIHAN), ancien parachutiste, réformé et pensionné à 70 % depuis 1949).

Interrogé, BRUNEAU dut reconnaître que « contacté » en novembre 1961, par Charles RENAULT (36 ans), capitaine instructeur à l'École spéciale militaire de SAINT-CYR-COËTQUIDAN, il avait accepté de jouer le rôle d'entrepositaire de tous les tracts et d'expéditeur de ceux-ci aux quatre coins de LA BRETAGNE.

D'importants documents :

Il révéla, de surcroît, qu'il était détenteur de documents dissimulés sous un plancher : il s'agissait notamment d'un plan de la prison de TULLE, destiné à permettre, éventuellement, l'évasion du Général CHALLE, et d'une lettre du capitaine SERGENT, adressée le 9 février, aux chefs régionaux de l'OAS, les invitant à passer à l'action directe contre leurs adversaires ».

UN RESEAU CALQUE SUR LA STRUCTURE DE LA III^{ème} REGION :

« De fil en aiguille, les enquêteurs parvinrent à établir l'existence du réseau OAS de l'Ouest et à en déterminer trois animateurs :

- Le Lieutenant-colonel de réserve Horace SAVELLI, né le 27 novembre 1906 à LUCON (VENDEE), exploitant agricole, Maire de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE, marié, père de famille, Officier de la Légion d'Honneur, compagnon de la Libération.
- Le commandant Charles MET, 41 ans, de l'école de COËTQUIDAN, célibataire, commandeur de la Légion d'Honneur.
- Le capitaine Charles RENAULT, instructeur à l'école de COËTQUIDAN, Officier de la Légion d'Honneur, titulaire de huit citations.

Dès septembre 1961, RENAULT avait été pressenti par un de ses anciens élèves de SAINT-CYR, le lieutenant GODOT, dirigeant de l'OAS métropole (condamné le 2 août dernier à 20 ans de réclusion criminelle). Il avait accepté d'établir dans l'Ouest un réseau dont la structure serait calquée sur celle de la troisième Région militaire et de mettre sur pied l'Etat-major. Il obtint l'adhésion du commandant MET, qui devint le Chef d'Etat-major de ce réseau clandestin. Restait à pourvoir le poste de commandant.

Horace SAVELLI – qui était un ami de RENAULT – consentit à prendre cette responsabilité, après avoir été agréé par l'échelon national de l'OAS.

SAVELLI, au cours de l'information, a déclaré qu'il avait toujours pensé, en agissant ainsi, prendre la tête d'une organisation « militaire et patriotique » d'où les actions violentes seraient bannies. Pourtant, sept attentats au plastic ont été perpétrés à LANESTER, VANNES et PONTIVY (dans LE MORBIHAN), à TORCE (dans LA MAYENNE), à ANGERS (dans LE MAINE-ET-LOIRE), à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ (en VENDEE) et à NANTES, durant la « nuit bleue » de l'Ouest du 10 au 11 février.

SAVELLI, MET et RENAULT ont dû reconnaître qu'ils les avaient ordonnés, à leur corps défendant, dans le cadre d'une action d'ensemble prescrite par l'échelon national, en exécution d'instructions impératives. L'approvisionnement en explosifs fut assuré dans certains cas sur les stocks de l'école de COËTQUIDAN.

Par ailleurs, SAVELLI, MET et RENAULT s'étaient assuré la collaboration active, pour le tirage et la diffusion des tracts, de Jacques AILLET, 38 ans, capitaine instructeur à l'école de COËTQUIDAN ; Jehan DE LINAGE, 27 ans, lieutenant à l'école de COËTQUIDAN et Edgard ROSE, 31 ans, maréchal des logis-chef à l'école de COËTQUIDAN.

RENAULT – qui, en sa qualité de Chef d'Etat-major adjoint de ce réseau OAS de l'Ouest – était l'organe centralisateur pour les rapports épistolaires entre la région et les douze subdivisions constituées par les départements du MORBIHAN, de LA MAYENNE, de l'ILLE-ET-VILAINE, des COTES-DU-NORD, de LA LOIRE-ATLANTIQUE, du FINISTERE, de LA SARTHE, du MAINE-ET-LOIRE, de LA VENDEE, du CALVADOS, de LA MANCHE et de l'ORNE, utilisait, comme « boîte aux lettres » personnelles, Maître Francis HUET, notaire à MAURON (MORBIHAN) et M. André LAPOSTOLLE, gérant de pharmacie à MAURON.

Citons encore : le capitaine Norbert HERY, aide de camp du général commandant la 3^{ème} Région militaire ».

DES RESPONSABLES DEPARTEMENTAUX :

« A la tête de la subdivision du MORBIHAN, Jean MILLET, 48 ans, chef des ventes aux Etablissements Shell à LORIENT aidé par Christian LOBET, 36 ans, directeur adjoint de la Caisse d'Epargne de LORIENT ; Jean-Claude AUBRY, 33 ans, Secrétaire Général aux Etablissements Marcesche à LORIENT et Louis GOURRIER, 35 ans, négociant en produits laitiers à LORIENT.

En LOIRE-ATLANTIQUE, Edmond BIGOTTE, 45 ans, capitaine au centre d'instruction du 2^{ème} R.I. marine à NANTES, qui installa une boîte aux lettres et implanta des refuges destinés à abriter les membres du réseau en cas d'incident.

- Le seul responsable de la subdivision du FINISTERE qui ait été identifié est Louis LE GOUVELLO DE LA PORTE, 41 ans, exploitant agricole à PLEYBER-CRIST dont le rôle s'est borné, dit-il, à recevoir et à réexpédier des tracts. Lorsqu'on découvrit dans sa propriété, après son arrestation, une caisse contenant huit pains de TNT et de la mèche lente, qui provenait de l'Ecole de COËTQUIDAN, il déclara tout ignorer de la présence de ces explosifs chez lui.

- Joseph JUGUIN, négociant en vins à SAINT-SERVAN, a servi de boîte aux lettres à la « subdivision » des COTES-DU-NORD, bien qu'il soit domicilié en ILLE-ET-VILAINE.

- Les moyens de la subdivision de LA MAYENNE, commandée par le capitaine Jean-Marie DES RIEUX, 37 ans, de l'Etat-major de la subdivision militaire de LA MAYENNE n'étaient pas négligeables non plus. DES RIEUX utilisait comme boîtes aux lettres Hubert DE LA MASSONNAIS, exploitant agricole à ERNEE, et Xavier BARREAU, déjà cité.

Un seul officier a été impliqué dans l'affaire pour le MAINE-ET-LOIRE, c'est le capitaine Louis DU BREIL DE PONTBRIAND, qui aurait rallié à la cause de l'OAS, certains officiers de l'Ecole de SAUMUR qui n'ont pas été démasqués par les enquêteurs. C'est lui qui rédigea le bilan des moyens du MAINE-ET-LOIRE, qui étaient importants.

Il avait en outre à sa disposition deux boîtes aux lettres, chez Claude BULARD (agent commercial à ANGERS), et Jean MAZIN (libraire à ANGERS).

- La subdivision de la VENDEE n'avait reçu qu'un début d'organisation. M. Jacques LE JOLIS DE VILLIERS, Maire de BOULOGNE, a reconnu avoir accepté de s'occuper de la propagande à la demande de son ami M. SAVELLI ».

TREIZE AUTRES ACCUSES :

« Ces vingt-quatre hommes, dont les rôles respectifs dans la hiérarchie du réseau OAS de l'Ouest peuvent ainsi être esquissés, et qui ont été arrêtés depuis février dernier comparaitront détenus.

D'autres sont accusés de leur avoir apporté une aide, souvent modeste d'ailleurs. Il est difficile de préciser les véritables responsabilités de ces accusés qui se présenteront libres et qui sont : Mme SAVELLI ; Mme NOURY ; Pierre SALOMON ; Mme Pierre DE LA GUERRANDE ; M. René DE LA TULLAYE ; Michel JOUANNET ; Georges PIN ; Mme Renne VETEAU ; M. Yvon LE FU ; Daniel JEAN ; M. Alphonse THIBAUD ; M. Yves DE MONICAULT et Bertrand DE CHARETTE DE LA CONTRIE [...].

Une pléiade d'avocats :

La défense sera assurée par une pléiade d'avocat de province et de PARIS [...].

Le siège du Ministère Public sera occupé par l'avocat général TROUILLER ».

Signé Marie-Louise ORIOL.

« LE VERDICT DU PROCES OAS-OUEST

SAVELLI et le capitaine RENAULT : 13 ans de réclusion criminelle

Le commandant MET : 10 ans ; le capitaine des RIEUX : 5 ans

Dix condamnations à des peines de prison ferme, douze avec sursis, dix acquittements » (Ouest-France, 17/09/1962)

« PARIS (de notre rédaction) – Le tribunal militaire de PARIS délibéra quatre heures un quart avant de rendre samedi, à 20h30, un jugement qui acquittait dix des accusés du procès du « Réseau OAS de l'Ouest » : Mme DE LA GUERRANDE, Messieurs Jean-Claude AUBRY, Claude BULARD, Jean MAZIN, René DE LA TULLAYE, André LAPOSTOLLE, Michel JOUANNET, Daniel JEAN, Yvon LE FUR et Alphonse THIBAUD.

Les autres inculpés étant respectivement condamnés :

- Horace SAVELLI et le capitaine Charles RENAULT à treize ans de réclusion criminelle.
- Le commandant MET à dix ans de réclusion criminelle.

- Le capitaine DES RIEUX a cinq de réclusion criminelle.
- Le capitaine Edmond BIGOTTE, le capitaine Louis DU BREIL de PONTBRIAND, le capitaine Norbert HERY, M. Jacques DE VILLIERS [le père de Philippe DE VILLIERS], de SAINTIGNON à quatre ans de prison.
- M. Alain BRUNEAU, le capitaine Jacques AILLET et M. Louis LE GOUVELLO DE LA PORTE à trois ans de prison.
- M. Christian LOBET à trente mois de prison.
- Messieurs Louis GOURRIER et Hubert DE LA MASSONNAIS à dix-huit mois de prison.
- Le lieutenant JEHAN de LINAGE et M. Xavier BARREAU à un an de prison.
- M. Jean MILLET à cinq ans de prison avec sursis.
- Messieurs Yves DE MONICAULT et Joseph JUGUIN à trois ans de prison avec sursis.
- Messieurs Francis HUET, Pierre SALOMON de SAINT-HERNIN, Mesdames SAVELLI, Gabrielle NOURY et Renée VETEAU à deux ans de prison avec sursis.
- Le maréchal de logis-chef Edgar ROSE et M. Georges PIN à un an de prison avec sursis.
- Par défaut, Bertrand DE CHARETTE DE LA CONTRIE est condamné à cinq ans de détention criminelle.

La lecture du jugement fut écoutée par une salle haletante dans un silence total, fatiguée sans doute, par un procès épuisant ».

Maître NAUD est l'avocat de Monsieur Horace SAVELLI.

Voici la défense qu'il a avancé le jour du verdict :

« Maître Albert NAUD plaida enfin, avec beaucoup d'émotion, pour Horace SAVELLI.

Il rappelle tout d'abord le passé militaire de l'homme puis déclare :

« Je suis ici un avocat perdu, au sens où le marin est perdu en mer. Moi qui ne suis pas engagé politiquement, moi qui ne suis pas « de son bord », je n'ai pas retrouvé, au cours de ce procès, mes réflexes professionnels habituels. Les dix contre lesquels vous avez requis les plus sévères condamnations totalisent soixante et onze citations. Le geste d'arracher ces décorations de ces poitrines serait sacrilège.

Il faudrait peut-être un « halte-là » vigoureux de votre part. Vous avez le droit de dire la justice. Quelque chose ne va pas dans le royaume de FRANCE.

Cet homme, pour moi c'est un tout, c'est une somme. C'est sa famille, c'est sa femme qui lui a fait confiance, ce sont ses cinq enfants, ce sont la centaine, les milliers de ses amis, ce sont ses deux

frères morts pour LA FRANCE. Il porte leur double souvenir. SAVELLI, c'est l'épopée de la 2^{ème} D.B. Depuis lors il avait oublié sa légende, il élevait ses enfants tout simplement. Lorsqu'il a vu l'abandon de l'ALGERIE, il a cherché à agir, à être utile, à renouer une tradition. Il l'a renouée parce qu'il avait trop de souvenirs ».

L'étoile de LECLERC

« Il faut savoir comme il a été proche de LECLERC. En prison, il a reçu un magnifique hommage : « Vous avez agi selon votre conscience, vous restez, Colonel SAVELLI, ancien de la 2^{ème} D.B., lui a écrit Madame la maréchale LECLERC, je vous envoie en souvenir l'une des étoiles de votre patron ».

Cette étoile de LECLERC la voici.

Ces officiers portent leur douleur, leurs espoirs déçus, vous, magistrats, vous la portez votre souffrance, vous officiers juges, vous la portez votre peine, elle est grande.

Je vous demande au nom de cette souffrance, au nom des morts, au nom du passé, un verdict d'absolution ».

Ces derniers mots étaient à peine prononcés que le Président demandait à chacun des accusés s'il n'avait pas d'ultime déclaration à faire avant l'entrée du tribunal militaire dans la Chambre des Délibérations. Tous répondirent gravement : « Non, Monsieur le Président ».

Signé de Marie-Louise ORIOL.

L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS suite à cette affaire SAVELLI et à son procès, a fait un communiqué au niveau national et un communiqué au niveau départemental car Monsieur SAVELLI était à la fois Président National et Départemental de l'UNC, en 1962.

Tout d'abord, voici le communiqué national :

« Le Bureau National de l'UNC, réuni à PARIS le 10 mars 1962, a pris acte du fait que le Président Horace SAVELLI a fait connaître qu'il remettait son mandat à la disposition de l'association.

En attendant des éléments d'information certains, le Bureau rappelle qu'il appartient à la Justice seule de se prononcer sur les faits reprochés.

Le Bureau souligne qu'aucune considération d'ordre politique n'était intervenue dans l'élection d'Horace SAVELLI, il y a cinq semaines, à la présidence de l'association. Seuls ont compté ses titres militaires et d'ancien combattant exceptionnel, ainsi que les services rendus à l'UNC.

L'UNC affirme avec force que l'action personnelle d'un de ses membres, quels que soient son rang et ses fonctions, ne saurait en aucune manière engager l'association, qui est et demeure strictement apolitique. Elle s'élève contre les interprétations tendancieuses qui ont été ou pourraient être données à ce sujet, rappelant que l'action civique qu'elle mène depuis sa fondation tend uniquement à unir tous les français, en toutes circonstances, au service de LA FRANCE.

L'UNC proteste contre toutes manœuvres qui viseraient à atteindre, à travers elle, l'ensemble du monde combattant.

En attendant l'élection d'un nouveau Président par le Conseil National de l'UNC, la direction de l'association sera assurée par le premier Vice-président, conformément aux Statuts ».

Puis, vint le communiqué départemental :

« Le Comité de Direction du Groupe de LA LOIRE-ATLANTIQUE de l'UNC réuni à NANTES le 17 mars 1962, prenant acte du fait que son Président a fait connaître qu'il remettait son mandat à la disposition de l'Association Nationale, estime ne pouvoir, sur le plan départemental, anticiper sur l'action judiciaire du fait qu'il manque d'éléments pour étayer son jugement, et désigne son premier Vice-président pour assurer l'intérim.

Affirme avec force que l'action personnelle d'un de ses membres, quels que soient son rang et ses fonctions, ne saurait en aucune manière engager l'association qui s'est toujours interdit quelque politique que ce soit, mais condamne toute violence d'où qu'elle vienne.

Engage tous les camarades à ne pas prendre de décisions trop hâtives et à rester fidèles à un Groupement qui demain, comme hier, ne trouvera sa force que dans l'union ».

Cet article est un exemple du mécontentement des anciens combattants suite aux révélations faites sur Monsieur Horace SAVELLI.

« Lundi 16 avril 1962

SAINT-HERBLAIN

« LES ANCIENS COMBATTANTS QUITTENT L'UNC »

Au cours d'une Assemblée Générale extraordinaire, la section UNC de SAINT-HERBLAIN a décidé, dimanche matin, de se séparer de l'Union Nationale des Combattants et de devenir l'Association des Anciens Combattants de SAINT-HERBLAIN.

Monsieur GOURDON, Président de la section, entouré des membres du Bureau : Messieurs LONGEPE et BABIN, Vice-présidents ; Monsieur LALANDE, Secrétaire et Monsieur RICHEUX, Trésorier, mis aux voix la motion suivante :

« Après avoir été mis au courant de la réunion des responsables de section de l'UNC du département, le dimanche 1^{er} avril, sous la présidence d'un délégué du Bureau National,

- Laisse à la justice du pays le soin de décider du sort de l'ex-Président de l'UNC sur le plan national.
- Regrettent qu'aucune sanction sur le plan combattant UNC n'ait été prise à l'encontre de l'ex-Président National qui, contrairement aux statuts de l'UNC n'a pas hésité à se lancer dans la politique avec l'espoir d'entraîner les anciens combattants de ce Groupe,

Décident :

- a) De se séparer de l'UNC ;
- b) De rester groupés au sein d'une amicale locale conservant les règles et traditions suivis depuis sa fondation jusqu'à ce jour par la section de SAINT-HERBLAIN, qui, elle, est et restera strictement apolitique ;
- Chargent leur Bureau actuel d'effectuer toutes démarches nécessaires pour régulariser , à tous points de vue, la nouvelle situation ainsi créée,
- Décident qu'une nouvelle réunion générale extraordinaire aura lieu aussitôt réalisée cette mise au point afin d'en examiner tous les aspects et d'élire un nouveau Bureau.

La motion a été adoptée à l'unanimité des 56 votants ».

Suite à son procès, en 1962, Horace SAVELLI restera quelque temps en prison.

En 1975, il appartiendra aux personnalités qui patronneront le Comité de soutien à l'armée mis en place par le Parti des forces nouvelles sous le contrôle du « sergent DUPUY ».

Horace SAVELLI sera membre du Front national jusqu'à son décès.

Il décède à PARIS en 1998, les honneurs lui sont rendus dans la cour d'honneur des Invalides.

Voici quelques articles de journaux qui évoque le décès de Monsieur Horace SAVELLI :

« LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Disparition d'Horace SAVELLI » (Presse-Océan du 04/06/1998)

« L'un des derniers Compagnons de la Libération, Horace SAVELLI, héros de LA FRANCE Libre et Officier dans l'armée du Général LECLERC est décédé mardi à son domicile parisien, à l'âge de 92 ans. Rebelle contre les allemands, l'ancien Maire de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE le fût aussi contre son ancien chef, le Général DE GAULLE, pendant la guerre d'ALGERIE. Ses obsèques seront célébrées ce matin en l'Eglise Saint-Louis des Invalides à PARIS ».

« NECROLOGIE

LA DISPARITION D'UN REBELLE (jeudi 4 juin 1998) »

Héros de LA FRANCE Libre, Compagnon de la Libération et Officier de LECLERC, l'ancien Maire de la CHAPELLE-SUR-ERDRE, Horace SAVELLI est mort.

« La disparition du comte Horace SAVELLI à l'âge de 92 ans, survenue mardi matin à son domicile parisien, tourne une page de l'histoire du département.

Ce matin, à 11 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides à PARIS, une cérémonie religieuse sera célébrée en sa mémoire. Une messe sera également dite, vendredi à 15 h, à LA CHAPELLE-SUR-ERDRE, suivie de l'inhumation dans le caveau familial.

En mars 1962, ce fût la stupeur dans la région quand on apprit l'arrestation du Comte SAVELLI, Maire de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE depuis 1945. Les Renseignements Généraux et les services de police venaient de l'identifier comme étant « Marceau », patron des réseaux de l'OAS dans l'Ouest de LA FRANCE.

Le choc était d'autant plus grand que Horace SAVELLI était l'un des très rares Compagnon de la Libération que comptait LA LOIRE-ATLANTIQUE. La distinction la plus prestigieuse et la plus fermée

créée par le Général DE GAULLE pour honorer ses compagnons de lutte pendant la seconde Guerre Mondiale et dont il était l'un des derniers représentants.

Comment cet officier de la prestigieuse 2^{ème} D.B., a-t-il pu rompre avec le Général/Il avait été l'un des bras droits du Général LECLERC, envoyé spécialement à BRAZZAVILLE en 1941 depuis LONDRES pour l'épauler. Il avait effectué à ses côtés la légendaire traversée de l'AFRIQUE des déserts pour affronter les troupes de ROMMEL. Il avait débarqué en NORMANDIE pour réussir la percée décisive d'AVRANCHES sous les ordres de PATTON, participant à la Libération de PARIS, fonçant avec ses camarades vers l'ALSACE pour délivrer STRASBOURG... Comment pouvait-il en être arrivé à cette rupture avec DE GAULLE ?

Le sang corse

La réponse est sans doute dans le caractère de l'homme, au sang corse. Rebelle, il l'avait été dans la défaite en 1940, abandonnant ses biens, sa magnifique propriété de LA GACHERIE sur les bords de l'ERDRE pour rejoindre LA FRANCE Libre, plongeant dans la clandestinité et pensant qu'il ne reverrait jamais son pays.

Rebelle, il le sera à nouveau, vingt ans plus tard, contre son chef, DE GAULLE, au grand dam de ses compagnons.

Président National de l'UNC (Union Nationale des Combattants) en 1961, en pleine guerre d'ALGERIE, il ne veut pas renier sa parole... plutôt celle de l'UNC et d'une vingtaine d'autres associations patriotiques qui ont fait le serment d'ALGER en 1956 de ne jamais abandonner cette terre qu'elles estiment française.

Méfiance à l'égard de DE GAULLE

Mais depuis longtemps Horace SAVELLI affichait sa méfiance à l'égard de DE GAULLE. Agé de 34 ans, il fait presque figure de vétéran parmi les « Marie-Louise » qui débarquent à LONDRES et, sans se laisser impressionner, se considère sur un pied d'égalité avec le Chef de LA FRANCE Libre.

S'il a rejoint LECLERC en AFRIQUE, sans lui cacher son sentiment dans son langage direct, ce qui lui vaudra un temps les foudres du Chef de la 2^{ème} D.B., c'est pour fuir l'ambiance de LONDRES où il estime qu'« on fait davantage la guerre à PETAIN qu'aux allemands et que DE GAULLE mène une aventure personnelle ».

Refus de devenir Ministre et Député

Toujours hostile, il refuse la proposition du Général en 1943, de le faire rentrer dans le gouvernement d'ALGER comme Commissaire (Ministre) à l'agriculture dont il est un spécialiste.

En 1947, lors de la visite du Général DE GAULLE, l'homme qu'il a fait compagnon n'accepte que du bout des lèvres de le rencontrer et, en 1958, il s'inquiète de son retour au pouvoir, mettant en garde ses proches, refusant de se présenter comme Député alors qu'on lui propose l'étiquette gaulliste.

MITTERAND puis CHIRAC

Rentrant à nouveau dans la clandestinité, Horace SAVELLI a choisi son combat, au risque à nouveau de tout perdre. Il le paiera cher : treize ans de réclusion criminelle prononcée par un tribunal militaire

en septembre 1962. Il n'effectuera que quatre années, gracié par DE GAULLE fin 1966 et se retirera à LA CHAPELLE-SUR-ERDRE, jusqu'à la fin de ses jours.

Comme tous les soldats et officiers de la Guerre d'ALGERIE, il bénéficiera de la loi de réhabilitation votée au début des années 80 à la demande de François MITTERAND. Puis, le 18 juin 1996, Jacques CHIRAC tirera un trait définitif sur le passé controversé d'Horace SAVELLI en lui remettant le grand cordon de la Légion d'Honneur, au cours d'une cérémonie privée à l'Elysée.

Ce matin, c'est en présence du Général d'Armée Jean SIMON, Chancelier de l'Ordre de la Libération, du Conseil de l'Ordre des Compagnons de la Libération, des Anciens de la 2^{ème} D.B. qu'un hommage sera rendu à leur frère d'armes en l'Eglise Saint-Louis des Invalides.

« L'ADIEU DE LA FRANCE A HORACE SAVELLI » (vendredi 05/06/1998)

PARIS – Hier matin à 11 heures, la cour d'honneur de l'Eglise Saint-Louis des Invalides s'est emplie du silence du recueillement lorsque la Nation combattante, représentée par de nombreux Compagnons de la Libération, a rendu le dernier hommage public à Horace SAVELLI.

Aujourd'hui, une cérémonie aura lieu à 15 h à LA CHAPELLE-SUR-ERDRE en l'honneur du héros de LA FRANCE Libre qui fut Officier de LECLERC avant de s'engager dans l'action politique et de porter l'écharpe de Maire de la cité nantaise ».

La comtesse Savelli,
née Marie-Louise de Barben-
tane,
le comte et la comtesse
Dominique Savelli,
Antoine-Paul, Aurélia
et Grégoire,
le comte François-Bernard
Savelli,
le comte Pascal Savelli,
le comte
et la comtesse Philippe
Savelli,
Lucina et Frédéric,
le comte et la comtesse Guido
Savelli,
Hugo et Giulia,
et toute la famille
vous font part du rappel à Dieu
de

**Horace
comte SAVELLI
commandeur
de la Légion d'Honneur
compagnon de la Libération
Croix de guerre 39-45**

chevalier du Mérite agricole
le 2 juin 1998, dans sa 92^e
année.

La cérémonie religieuse a été
célébrée le **jeudi 4 juin 1998,**
en l'église **Saint-Louis des
Invalides, esplanade des Inva-
lides, à Paris (7^e).**

Une messe sera dite le **ven-
dredi 5 juin 1998, à 15 heures,**
en l'église de **La Chapelle-sur-
Erdre (44),** suivie de l'inhu-
mation dans le caveau de
famille.

La Gascherie, 44240 La Cha-
pelle-sur-Erdre.

HORACE SAVELLI

Nom : SAVELLI.

Prénoms : Horace, Adolphe, Henri.

Adresse : Château de la Gascherie – LA CHAPELLE SUR ERDRE.

Téléphone : 15 LA CHAPELLE SUR ERDRE ou 71.15.30 NANTES (UNC).

Date et lieu de naissance : 27 novembre 1906 LUCON (VENDEE).

Profession : Agriculteur.

Situation de famille : Marié ; Nombre d'enfants : 5.

Diplômes (universitaires ou autres) : Ingénieur Agronome.

Campagnes (1914/18-1939/45-T.O.E.-INDOCHINE, etc...) voir note Etat des Services.

Unité d'Affectations :

- 5^{ème} Gérie - 19^{ème} G.R.D.A. – R.T.S.T.- 1er R.M.S.M.

Dernier grade : Lieutenant Colonel.

Citations : I à l'O/ du Corps d'Armée 26/2/1944 – I à l'O/ de la Division 26/2/1944 – I à l'O/Dde l'Armée 26/9/1944 – I à l'O/ de l'Armée 20/11/1944.

Blessures : Néant.

Invalidité : Néant.

N° de la Carte du Combattant : 70.761 délivrée par le Département de LOIRE-ATLANTIQUE.

Décorations diverses : - Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur, le 26/9/1944.

- Croix de la Libération, 20/11/1944.
- Croix d'Officier de la Légion d'Honneur, 1953.
- Croix de Guerre avec 1 Etoile d'Argent, 1 Etoile de Vermeil et 2 Palmes.
- Croix de Chevalier du Mérite Agricole.
- Croix du Service Volontaire France-Libre.
- Médaille Coloniale avec agrafe : FEZZAN, TRIPOLITAINE, TUNISIE.

Membres de l'UNC depuis le ...

Fonctions successives occupées dans la Section ou le Groupe :

- 1936 : Président des Jeunes de l'UNC de LOIRE-ATLANTIQUE.
- 1937 : Vice-président National des Jeunes de l'UNC.
- 1946 : Vice-président National de l'UNC.
- 1950 : Président du Groupe de LOIRE-ATLANTIQUE.
- 1962 : Président National de l'UNC.

Activité déployée en faveur des anciens combattants et veuves de guerre (Office du Combattant, Tribunal des Pensions, etc...). Membre Exécutif de l'U.D. de LOIRE-ATLANTIQUE de l'UFAC Nationale.

Activité déployée dans d'autres organisations (Militaires, mutualistes, culturelles).

Président de la Mutuelle Naissance du Groupe de LA LOIRE-ATLANTIQUE UNC.